



Compte rendu du CSA Services du 08 novembre 2024

1- Régime indemnitaire (IFSE) des personnels Jeunesse et Sport et des informaticiens de la DSIGE

- Personnels Jeunesse et Sport

La présente revalorisation concerne les personnels des corps des conseillers techniques et pédagogiques (CTPS), des professeurs de sport (PS) et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) exerçant dans les services déconcentrés, en établissement des sports ou auprès des fédérations sportives.

Vote sur le RIFSEEP des personnels Jeunesse et Sport : 10 votes POUR unanimité.

- Revalorisation IFSE personnels ITRF informaticiens

Concernant la revalorisation de l'IFSE des personnels ITRF informaticiens elle vise une harmonisation au sein de la région académique avec une revalorisation annuelle au 1^{er} janvier 2024 selon les montants ci-dessous.

Corps	Montant brut forfaitaire annuel €
IGR	+ 800
IGE	+ 700
ASI	+ 600
TECH	+ 500
ATRF	+ 400

Le versement de la revalorisation sera effectué sur la paye de novembre avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

La FSU fait remarquer que les ingénieurs d'études statisticiens qui travaillent à la DAGES, qui font beaucoup de développement, devraient toucher les mêmes primes que les informaticiens, surtout qu'ils sont classés dans la même BAP (Branche d'activité professionnelle) E : Informatique, Statistiques et Calcul scientifique. D'autre part, l'écart des primes entre l'ensemble des personnels ITRF et les informaticiens est importante et injuste.

Vote IFSE informaticiens : 9 votes POUR et 1 ABSTENTION.

Les tableaux du RIFSEEP pour les informaticiens et les personnels Jeunesse et Sport seront mis en ligne sur PARTAGE avec les effectifs par groupes de fonction.

- **CIA (Complément Indemnitaire Annuel)**

Pour rappel le montant du CIA sera de 550€ brut pour l'ensemble des personnels, versé sur la paye de décembre.

Cette année pour la première fois les personnels contractuels se verront attribués 200 euros brut selon les conditions suivantes :

- au prorata de la quotité de travail - être en contrat à minima depuis le 01/09/2023

La FSU a demandé à ce que soit précisé les modalités d'attribution, c'est l'objet de la note disponible sur notre [site](#).

2- Calendrier des congés

Rectorat - DSDEN54 - DSDEN 55 : fermeture du 25 décembre au 5 janvier.

DSDEN 57 : fermeture du 21 décembre au 5 janvier.

DSDEN 88 : fermeture du 24 décembre au 2 janvier.

Les services Jeunesse et Sport peuvent rester ouverts si nécessaire pendant les vacances de Noël. La DRH n'exclue pas des astreintes pour les services paye si cela s'avère nécessaire.

La FSU demande pourquoi au rectorat, la fermeture est de plus d'une semaine, et la cause des tels écarts de durée de fermeture selon les DSDEN. Les décisions ont été prises en fonction des services et des activités. La fermeture de 10 jours du rectorat est liée à la sobriété énergétique et à la possibilité de baisser le chauffage. Pour la DSDEN57, une enquête a été faite auprès des personnels qui sont d'accord pour fermer deux semaines.

La FSU demande quelle est la date de fermeture des autres DRAJES (Reims et Strasbourg) et des services départementaux Jeunesse et Sport dans tout le Grand-Est. La direction va se renseigner pour lui apporter une réponse. Le DRAJES peut décider de fermer, il reste la possibilité de travailler à distance.

3- Questions diverses

- **Questions diverses FSU**

- *Quelles sont les règles applicables au Rectorat et dans les DSDEN pour la prise de congés annuels (CA) hors période de vacances scolaires et sur la prise de congé en récupération d'heures supplémentaires pendant et hors des périodes de vacances scolaires ?*

Il faut concilier nécessités de services et service à rendre à l'utilisateur, ce qui peut être différent dans chaque service. Il n'y a donc pas de règle unique. Les congés sont pris de préférence pendant les congés scolaires. Pour ce qui concerne la récupération d'heures supplémentaires pendant les congés scolaires, elles ne doivent pas dépasser en durée le nombre de jours de congés pris pendant ces congés.

- *Quelle est la durée maximum entre le dépôt de la demande de congés sur l'application du Rectorat et la validation ou l'invalidation par la hiérarchie ?*

La DRH répond qu'il faut déjà en parler verbalement à son ou sa supérieur hiérarchique. La badgeuse n'est qu'un outil de comptage du temps de travail. La réponse à une demande de congé doit avoir lieu dans un délai raisonnable.

- *Quelles sont les évolutions sur 5 ans du nombre d'agents contractuels gérés par DPAE2 et DPE5? Quelles sont les évolutions sur 5 ans du nombre de gestionnaires affectés à DPAE2 et DPE5 en ETP ?*

Pour la DPE5, à la rentrée 2019, les agents géraient 1137 enseignants contractuels, et à la rentrée 2024, ce nombre est de 1645. En ETP, il y a un poste en plus avec la création d'un poste d'adjoint au chef de bureau. D'autre part, la mise en place de la mission recrutement a allégé les tâches des personnels de la DPE5 selon la direction.

Pour la DPAE2, il y a eu création en 5 ans de deux postes supplémentaires donc 1 support provisoire. Le nombre de contractuels gérés sera donné ultérieurement.

- *Le bâtiment du petit Saurupt est dans un état vétuste malgré des réparations. Le réaménagement de l'ancien CUCES et le déménagement des personnels du petit Saurupt est-il toujours programmé ? A quelle échéance ?*

L'objectif de réhabiliter le bâtiment de l'ancien CUCES est toujours là. Mais le budget n'étant pas stabilisé, il n'y a pas de date donnée par l'administration centrale. Le petit Saurupt sera raccordé au réseau de chauffage urbain pour l'hiver 2025-2026.

- *A quelle date est prévu le groupe de concertation Qualité de Vie et Conditions de Travail annoncé en F3SCT le 11 juillet 2024 ?*

La feuille de route RH est en cours d'élaboration en lien avec la qualité de vie au travail. Elle sera présentée au CSA académique du mois de janvier, le groupe de travail aura lieu ultérieurement.

- *Serait-il possible d'avoir les documents actualisés des IFSE, sur le modèle de l'annexe 1 du CTA du 4 février 2022, ainsi qu'un tableau actualisé des groupes et fonctions, sur le modèle du document du CTA du 19 novembre 2015 ?*

Ces documents ont été fournis le matin de l'instance (voir fichiers joints), mais il est impossible de fournir les effectifs pour cette année, la priorité reste les payes. Si RENOIRH s'améliore suffisamment, les effectifs pourront peut-être être fournis pour 2025-2026.

- **Questions diverses UNSA EDUCATION**

ITRF

Est-il prévu en 2025 une enveloppe pour réduire l'écart important entre l'indemnitaire des agents administratifs et celui des ITRF non informaticiens exerçant dans les services académiques et dans les EPLE. Nos collègues de catégorie C et B connaissent de très grosses difficultés pour faire face à leurs charges mensuelles à cause de la perte de pouvoir d'achat liée à la forte inflation (20 % depuis avril 2021). Cet alignement serait de nature à les aider.

Il n'y a pas de revalorisation prévue pour l'instant, il n'y a pas de consignes en ce sens de la DGRH.

Peut-on connaître le nombre des collègues de RAIP (réseau d'assistance informatique de proximité) promus sur tableau d'avancement ou liste d'aptitude ces 5 dernières années ?

Il n'y a pas eu de promus, ni au tableau d'avancement, ni sur liste d'aptitude.

Services

Dans quelle mesure les BOP concernant le personnel et le fonctionnement sont-ils touchés et le seront par les mesures d'économies budgétaires annoncées ?

Sur le BOP214 (soutien), il y a eu des annulations de crédit dès le mois de février 2024, pour les déplacements, les examens, et les frais de fonctionnement (fournitures).

Combien de postes restent non pourvus dans les services ? Quelles en sont les raisons ?

20 postes ne sont pas pourvus et ces effectifs changent au cours de l'année. Sur 800 postes, cela représente 2,5 % de postes non pourvu.

Point sur la situation du service DPAE (RenoirRH).

Pourquoi y-a-t-il eu des interruptions de service à la rentrée alors que c'est une période tendue pour la prise en charge des rémunérations des nouveaux venus ?

C'est à cause de mise à jours importantes.

Quelles sont les difficultés encore rencontrées ?

Les personnel sont plus à l'aise. De nouvelles réglementations créent du travail supplémentaire.

Y a-t-il des postes non pourvus ?

Actuellement non, mais il y aura trois postes vacants en janvier en raison de la réussite au concours de l'IRA de 3 collègues.

Les formations suivies ont-elles amélioré la situation ?

Oui, pour RENOIRH, il y a de la formation continue.

Site de Saurupt - CROUS

Où en est la création de la commission usagers qui devait être mise en place avec le CROUS ? Cette commission devant permettre de faire remonter les différentes remarques et propositions, notamment la possibilité de commander un plat unique. Cette commission nous a été annoncée lors du CSA-SA du 12 mars 2024...

Cette commission n'est toujours pas mise en place.

Fermeture des services

Les services académiques fermeront-ils le vendredi 30 mai lors du week-end de l'Ascension (les établissements seront fermés) ?

Ceci n'a pas encore été décidé.